

LA GENÈSE, ch. XXXVIII, v. 1-30 : Juda et Tamar

¹ Or, en ce temps-là, Juda descendit de chez ses frères et se rendit chez un homme d'Adoullam du nom de Hira.

² Là, Juda vit la fille d'un Cananéen nommé Shoua. Il la prit et vint à elle,

³ elle devint enceinte et enfanta un fils qu'il appela Er.

⁴ Elle devint à nouveau enceinte et enfanta un fils qu'elle appela Onân.

⁵ Puis, une fois encore, elle enfanta un fils qu'elle appela Shéla. Juda était à Keziv quand elle enfanta Shéla

⁶ et il prit pour Er, son premier-né, une femme du nom de Tamar.

⁷ Er, premier-né de Juda, déplut au SEIGNEUR qui le fit mourir.

⁸ Juda dit alors à Onân : « Va vers la femme de ton frère. Agis envers elle comme le proche parent du mort et suscite une descendance à ton frère. »

⁹ Mais Onân savait que la descendance ne serait pas sienne ; quand il allait vers la femme de son frère, il laissait la semence se perdre à terre pour ne pas donner de descendance à son frère.

¹⁰ Ce qu'il faisait déplut au SEIGNEUR qui le fit mourir, lui aussi.

¹¹ Juda dit alors à Tamar sa bru : « Reste veuve dans la maison de ton père jusqu'à ce que mon fils Shéla ait grandi. » Il disait en effet : « Il ne faudrait pas que celui-ci meure aussi comme ses frères ! » Tamar s'en alla demeurer dans la maison de son père.

¹² Bien des jours passèrent et la fille de Shoua, femme de Juda, mourut. Quand il fut consolé, Juda monta à Timna avec son ami Hira l'Adoullamite chez les tondeurs de son troupeau.

¹³ On informa Tamar en ces termes : « Voici que ton beau-père monte à Timna pour la tonte de son troupeau. »

¹⁴ Elle retira ses habits de veuve, se couvrit d'un voile et, s'étant rendue méconnaissable, elle s'assit à l'entrée d'Einaïm qui est sur le chemin de Timna. Elle voyait bien en effet que Shéla avait grandi sans qu'elle lui soit donnée pour femme.

¹⁵ Juda la vit et la prit pour une prostituée puisqu'elle avait couvert son visage.

¹⁶ Il obliqua vers elle sur le chemin et dit : « Eh ! Je viens à toi ! » Car il n'avait pas reconnu en elle sa bru. Elle répondit : « Que me donnes-tu pour venir à moi ? »

¹⁷ « Je vais t'envoyer un chevreau du troupeau », dit-il. Elle reprit : « D'accord, si tu me donnes un gage jusqu'à cet envoi. »

¹⁸ « Quel gage te donnerai-je ? » dit-il. « Ton sceau, ton cordon et le bâton que tu as à la main », répondit-elle. Il les lui donna, vint à elle, et elle devint enceinte de lui.

¹⁹ Elle se leva, s'en alla, retira son voile et reprit ses habits de veuve.

²⁰ Juda envoya le chevreau par l'intermédiaire de son ami d'Adoullam pour reprendre le gage des mains de la femme. Celui-ci ne la trouva pas

²¹ et interrogea les indigènes : « Où est la courtisane qui était sur le chemin à Einaïm ? » « Il n'y a jamais eu là de courtisane », répondirent-ils.

²² Il revint à Juda et lui dit : « Je ne l'ai pas trouvée et les indigènes ont même déclaré qu'il n'y avait pas là de courtisane. »

²³ Juda reprit : « Elle sait s'y prendre ! Ne nous rendons pas ridicules, moi qui lui ai envoyé un chevreau et toi qui ne l'as pas trouvée ! »

²⁴ Or, trois mois après, on informa Juda : « Ta bru Tamar s'est prostituée. Bien plus, la voilà enceinte de sa prostitution ! » « Qu'on la mette dehors et qu'on la brûle ! » repartit Juda.

²⁵ Tandis qu'on la mettait dehors, elle envoya dire à son beau-père : « C'est de l'homme à qui ceci appartient que je suis enceinte. » Puis elle dit : « Reconnais donc à qui appartiennent ce sceau, ces cordons, ce bâton ! »

²⁶ Juda les reconnut et dit : « Elle a été plus juste que moi, car, de fait, je ne l'avais pas donnée à mon fils Shéla. » Mais il ne la connut plus.

²⁷ Or, au temps de ses couches, il y avait des jumeaux dans son sein.

²⁸ Pendant l'accouchement, l'un d'eux présenta une main que prit la sage-femme ; elle y attacha un fil écarlate en disant : « Celui-ci est sorti le premier. »

²⁹ Puis il rentra sa main et c'est son frère qui sortit. « Qu'est-ce qui t'arrivera pour la brèche que tu as faite ! » dit-elle. On l'appela du nom de Pèrèç – c'est-à-dire la Brèche.

³⁰ Son frère sortit ensuite, lui qui avait à la main le fil écarlate ; on l'appela du nom de Zérah.

1^{er} extrait. – JEAN CHRYSOSTOME, *Homélies sur la Genèse*.

1. L'histoire de Joseph nous a montré suffisamment combien l'envie est un fléau terrible, et comment cette passion funeste ronge le cœur où elle a pris naissance. Vous avez vu comment, sous l'empire de cette passion, les frères de Joseph ont oublié les liens du sang, quelle barbarie et quelle cruauté ils ont exercée envers celui qui ne leur avait fait aucun mal ; mais ils n'ont réussi qu'à mettre au jour leur perversité, et le dommage qu'ils ont causé à leur frère n'a pas été aussi grand que la honte dont ils se sont couverts. Car quoiqu'ils l'aient vendu à des barbares, et ceux-ci au chef des cuisiniers de Pharaon, cependant comme Joseph était favorisé en toute circonstance de la protection divine, tout lui semblait léger et facile à supporter.

Je voulais m'attacher aujourd'hui encore à la même histoire, et faire sur ce sujet une instruction ; mais je rencontre sur ma route un autre récit qu'il ne serait pas juste de passer sous silence ; nous l'approfondirons, autant que possible, puis nous reprendrons nos entretiens sur Joseph. Quel est donc ce récit qui interrompt notre marche ? Il traite de Juda. Celui-ci, ayant pris pour femme Sava, fille d'un Chananéen, et ayant eu d'elle trois enfants, donna, dit l'Écriture, à Er, son premier-né, une femme nommée Thamar. Mais celui-ci fut méchant aux yeux de l'Éternel, et l'Éternel le fit mourir. Alors Juda engagea Onan à épouser la femme de son frère, afin de lui procurer une postérité. C'était la loi qui l'ordonnait : si quelqu'un mourait sans enfant, son frère devait épouser la veuve et lui donner une postérité. Mais Onan, lui aussi, fut méchant aux yeux de Dieu, qui le fit mourir¹. Juda fut frappé de terreur en voyant que ses deux fils lui avaient été enlevés si rapidement : alors, pour consoler Thamar, il lui promit de lui donner son autre fils, mais il ne tint pas sa parole, dans la crainte que ce dernier ne subît aussi le même sort que ses frères. Cependant Thamar se repaissait d'un vain espoir, et demeurait, dit l'Écriture, dans la maison de son père, attendant que son beau-père exécutât sa promesse ; quand elle vit que Juda ne voulait pas remplir ses engagements, elle n'en ressentit aucune indignation, mais elle ne supporta pas l'idée de prendre un autre époux, et elle se résigna au veuvage, attendant un moment favorable ; car elle désirait vivement avoir des enfants de son beau-père.

Or, quand elle apprit que sa belle-mère était morte, et que Juda venait à Thamna pour tondre ses brebis, elle résolut d'avoir recours à la ruse pour s'unir à son beau-père ; elle désirait avoir de lui des enfants, non par libertinage, à Dieu ne plaise, mais pour ne pas être regardée comme une femme sans nom : d'ailleurs c'était l'ordre de la Providence ; et c'est pourquoi ses desseins furent accomplis. Elle quitta ses habits de veuvage, se couvrit d'un voile, s'enveloppa et s'assit auprès des portes. Puis la sainte Écriture, comme pour la justifier, ajoute : *Car elle voyait que, quoique Sélom fût devenu grand, elle ne lui avait point été donnée pour femme* : c'est pour ce motif qu'elle eut recours à une pareille ruse. Juda, la prenant pour une prostituée (car elle s'était voilé le visage afin de ne pas être reconnue), se détourna vers elle. Celle-ci lui dit : *Que me donneras-tu ?* Juda promit de lui envoyer un chevreau de son troupeau. Elle répondit : *Pourvu que tu me donnes des gages, jusqu'à ce que tu me l'envoies*. Et il lui donna sa bague, son collier et son bâton ; il vint vers elle, et elle conçut de lui.

Qu'aucun de ceux qui entendent ce récit ne condamne Thamar ; car, comme je me suis hâté de le dire, elle servait les desseins de la Providence, et c'est pour ce motif qu'elle ne mérite aucun blâme et qu'aucune accusation ne doit peser sur Juda. En effet, si vous partez de là en suivant l'ordre des temps, vous trouverez que le Christ descend des enfants issus de cette union ; d'ailleurs, les deux fils qui lui naquirent étaient la figure des deux peuples et la révélation de la vie judaïque et de la vie spirituelle.

Mais voyons comment Juda, quelque temps après son départ, et au moment où la vérité fut connue, comment, dis-je, il se condamne lui-même et absout Thamar de toute accusation. Lorsqu'elle eut exécuté son dessein, elle changea de nouveau de vêtements, dit l'Écriture, s'en alla et revint dans sa maison. Juda, qui n'était nullement au courant de ces faits, accomplit sa promesse et envoya le chevreau pour reprendre les gages qu'il avait donnés : mais l'esclave ne trouva cette femme nulle part, et il revint, annonçant à Juda qu'il n'avait pu la rencontrer dans aucun endroit. À cette nouvelle, Juda s'écria : *Pourvu que jamais nous ne soyons accusé d'ingratitude*. C'est qu'il ne connaissait pas la vérité. Mais quand, trois mois après, la grossesse de Thamar

¹ Le verset 9, en effet, nous apprend qu'Onan « laissait sa semence se perdre à terre ». Il n'est donc pas surprenant que le nom de ce personnage ait servi à former le mot *onanisme*, anciennement employé pour désigner la masturbation. (N. de F. M.)

annonça son prochain enfantement, et comme personne ne savait son union furtive avec son beau-père, on vint annoncer, dit l'Écriture, à Juda, qu'elle portait dans son sein le fruit de ses débauches. Alors il dit : *Conduisez-la dehors et qu'elle soit brûlée*. Grande était son indignation, terrible était le châtement, parce qu'à ses yeux la faute était de la plus haute gravité. Que fit donc Thamar ? Elle renvoya les gages qu'elle avait reçus, en disant : *J'ai conçu de l'homme à qui appartiennent ces choses*.

2. Remarquez comment, tout en gardant le silence, elle produit des témoins dignes de foi, qui parleront en sa faveur et pourront la mettre à l'abri de toute accusation. Comme elle avait besoin de trois témoins, elle qui était sous le coup d'une pareille accusation, elle envoya, comme preuve éclatante de son innocence, les trois espèces de gages qu'elle avait reçus, l'anneau, le collier et le bâton, et, quoiqu'elle fût restée à la maison, quoiqu'elle eût conservé le silence, elle remporta la victoire. Juda les reconnut et dit : *Elle est justifiée plutôt que moi ; c'est parce que je ne l'ai pas donnée à Sélom, mon fils*. Que signifient ces paroles : *Elle est justifiée plutôt que moi* ? Il veut dire : *C'est elle qui est innocente, et moi, je me condamne moi-même, je me dénonce, sans que personne ne m'accuse ; que dis-je ? ces gages que j'ai donnés ne sont-ils pas contre moi une preuve suffisante ?* Puis, pour justifier de nouveau Thamar, il dit : *C'est parce que je ne l'ai pas donnée à Sélom, mon fils*. S'il s'accuse ainsi, c'est sans doute pour le motif que je vais vous dire. En effet, Juda croyait que Thamar avait causé la mort à Er et à Onan, et, dans cette crainte, il ne la donna pas à Sélom, quoiqu'il le lui eût promis ; par là il devait connaître qu'elle n'était pas la cause de leur mort, mais qu'ils avaient reçu le châtiment de leur perversité (car c'est Dieu, dit l'Écriture, qui a fait périr le premier, et, en parlant du second, elle ajoute : c'est Dieu qui lui a donné la mort) ; aussi Juda s'unit-il à son insu à sa belle-fille, et, par ce fait, il apprend que ce n'est pas elle, mais leurs propres vices qui leur ont mérité ce châtement ; alors il reconnut sa faute, déclara que Thamar était innocente, et il ne continua plus, dit l'Écriture, à la connaître. Il prouvait ainsi qu'il n'aurait jamais eu commerce avec elle s'il l'avait reconnue.

Après nous avoir raconté, en détail, la ruse à laquelle Thamar eut recours, la sainte Écriture nous apprend ensuite quels sont les enfants qu'elle mit au monde. Lorsqu'elle fut sur le point d'accoucher, dit l'Écriture, il se trouva qu'elle avait deux jumeaux dans son sein. Et lorsqu'elle enfanta, l'un présenta la main ; la sage-femme la prit et y attacha un fil d'écarlate, en disant : *Celui-ci est sorti le premier*. Remarquez ici, je vous prie, comme les événements futurs nous sont enseignés et révélés sous le voile du mystère. Car, après que la sage-femme eut attaché un fil d'écarlate à la main du premier-né pour qu'on pût le reconnaître, alors il retira sa main, et son frère sortit. Il céda le pas à son frère, et celui qu'on regardait comme le second naquit le premier ; le premier au contraire ne vint au monde que le dernier. Alors la sage-femme dit : *Pourquoi la haie a-t-elle été séparée à cause de toi ?* Et elle l'appela Pharès. Ce nom signifie séparation, et, pour ainsi dire, partage. Ensuite sortit son frère qui avait le fil d'écarlate sur la main droite, et elle l'appela Zara, ce qui signifie Orient.

Et que ces choses n'arrivèrent point par hasard, qu'elles étaient une image des événements futurs, c'est ce que prouvent les faits eux-mêmes. Ce qui se passa n'est point, en effet, dans l'ordre de la nature. Comment expliquer que, la main une fois liée avec le fil de pourpre, l'enfant se soit écarté pour livrer passage à son frère, sans l'intervention de la puissance divine, qui opéra ce miracle, et montra dans une sorte d'esquisse Zara ou l'Orient (c'est-à-dire l'Église) apparaissant d'abord, puis se retirant après s'être montré un instant, pour laisser l'observation de la Loi personnifiée en Pharès se manifester à son tour et dominer longtemps ; puis le retour de celui qui s'était écarté d'abord, je veux dire de Zara, refoulant de nouveau devant l'Église toute la constitution judaïque.

Mais peut-être est-il nécessaire de revenir sur ce sujet en termes plus clairs et plus précis. – D'abord parurent, semblables à Zara avançant la main, Noé et Abraham, ou plutôt, avant Noé, Abel et Énoch, lesquels furent les premiers qui se préoccupèrent spécialement de plaire à Dieu. – Ensuite, lorsque leur multiplication eut accumulé sur leur race de nombreux fardeaux de péchés, comme une petite consolation leur était nécessaire, la loi leur fut donnée, comme une esquisse de l'avenir ; la loi, qui, sans effacer les péchés, les signalait du moins, les leur rendait manifestes, de telle sorte que, pareils aux petits enfants à la mamelle, ils pussent arriver sans encombre à la fleur de l'âge. Ce bienfait fut perdu ; en dépit de la loi qui leur révélait l'énormité du péché, ils recommençaient à s'y plonger de nouveau ; alors le Maître commun descendit ici-bas pour octroyer aux

hommes cette spirituelle et parfaite constitution, dont Zara avait été la figure. Voilà pourquoi l'Évangéliste lui-même fait mention de Tamar et de ses enfants, en disant : *Et Juda eut Pharès et Zara de Tamar* (Matth. I, 3).

3. Gardons-nous donc de parcourir étourdiment le texte des saintes Écritures, gardons-nous d'en lire les paroles avec une attention superficielle : allons au fond, découvrons les richesses qu'elles recèlent, et nous glorifions notre Maître, qui arrange toutes choses avec une si grande sagesse. En effet, faute de rechercher le but et le motif de chaque chose, non seulement nous accuserons Tamar comme ayant eu commerce avec son beau-père, mais nous accuserons Abraham lui-même, comme ayant eu l'intention de tuer son fils, et Phinéès comme coupable d'un double homicide (Nombres XXV, 8). Au contraire, si nous considérons avec attention la raison de chaque fait, nous serons conduits à justifier ces personnages, et en même temps, nous retirerons de là une grande utilité. Mais quant à ce qui regarde cette histoire, nous l'avons analysée, comme il nous a été possible devant vos charités.

2^e extrait. – Jean-Philippe DUTOIT-MAMBRINI, *De l'onanisme ou discours philosophique et moral sur la luxure artificielle*, 1760.

Sous la Loi, un époux mourant, son frère devait susciter postérité à sa veuve. Her, frère aîné d'Onan, meurt et laisse dans la viduité Tamar son épouse. Juda, leur père, veut la donner à Onan, selon l'usage ; mais *Onan sachant, dit l'Écriture, que les enfants ne seraient pas à lui, se souillait toujours, avant que de venir vers la femme de son frère, afin qu'il ne donnât pas des enfants à son frère*.

On voit par là que l'acte était le même, et les suites les mêmes, que dans la luxure artificielle, seulement le motif était différent. Même énormité ², mêmes meurtres, même résultat. Il supprime la bénédiction qui est dans ses reins. Il tue ses enfants, et les enfants de ses enfants.... Mais le principe n'en était pas la lubricité du cœur et le libertinage des sens. Il était à portée de se satisfaire selon la règle, mais le vice de son esprit l'en empêche. Il se coiffe de cette marotte de ne pas produire une postérité qui ne sera pas à lui, et par là il devient l'infracteur de la Loi. Je ne saurais décider lequel des deux crimes est le plus grand, celui de cet homme, ou celui dont je traite ; et il serait difficile de le faire, parce que chacun d'eux a son côté plus noir que l'autre. Mais sans analyser avec une précision qui échapperait, pour être poussée trop loin, indiquons d'abord les crimes relatifs à la simple intention d'Onan, avant que de parler de ceux qui l'exécutent comme lui.

Il ne faut pas s'y méprendre, ce crime peut se consommer simplement dans le cœur. Une personne qui est engagée dans un commerce criminel [prostitution ou adultère] et qui amène celui-ci à sa plénitude, mue par une cupidité plus forte encore que la crainte des suites, cette personne est, *dans l'intention*, coupable du crime d'Onan, si elle souhaite que son acte ne produise pas le fruit, ou même si elle se réjouit de l'infructuosité, lorsque le temps l'a vérifiée. [...]

Je n'ai pas le courage de parler de ceux qui emploient des poisons, ou des simples provoquants, pour contreminer l'effet. Heureusement cela ne tient à mon sujet que par un rapport fort éloigné. Il n'y a plus d'expression pour rendre un tel crime, ou plutôt pour disséquer ce tissu de tous les crimes. Ce sera l'affaire de l'exécuteur de la Justice Divine.

Mais avant que d'en venir aux vrais singes d'Onan, qui non seulement l'imitent de tout point, mais même le surpassent de beaucoup, et le laissent, en crime, bien loin d'eux, voici la destinée du chef de cette bande.

Et ce qu'il faisait déplut à l'Éternel, c'est pourquoi il le fit mourir.

Ainsi la peine capitale est décernée de DIEU sur ce crime ; et on peut très bien appliquer à ce cas, dans un sens non moins propre que celui qui se présente d'abord, la menace de la Loi : *Celui qui aura répandu le sang de l'homme dans l'homme, son sang sera répandu* (Genèse IX, 6).

Mais il faut encore remarquer que l'histoire du crime et de la punition d'Onan n'est pas seulement une réalité, mais en même temps une figure ; *figure*, dit l'Apôtre, *pour notre instruction* (Rom. XV, 4). Tout ce qui arrivait aux Juifs littéralement est une figure, pour l'économie Chrétienne, de ce qui doit y arriver spirituellement ; je dis ici un grand mot : *Que comprenne celui qui peut comprendre*. Un crime, par exemple,

² Au sens étymologique de « hors-normalité ». (N. de F. M.)

puni de mort corporellement et temporellement chez les Juifs, désigne la mort de l'âme pour le Chrétien qui tombe dans le même crime, et ainsi du reste. Ce qui se passait sous la Loi, en bénédictions ou malédictions temporelles, vient pour nous se résumer en bénédictions ou malédictions spirituelles.

Comment donc l'énorme ³ éviterait-il le supplice de la géhenne ?

Mais l'éviteriez-vous, vous n'en auriez pas moins votre jugement en passant, Onans nouveaux, plus coupables encore que lui sans doute. Vous qui, sans vouloir perdre le plaisir, détournez la destination. Hommes dont le corps n'est pas moins brutal et le cœur pas moins déréglé que l'esprit est *systématique* ; hommes charnellement prudents, dont l'intention est *que leurs Maisons demeurent à toujours*, dit le Prophète, *que leur habitation soit d'âge en âge, et qui aiment à appeler leurs terres de leur nom* (Ps. XLIX, 12) ; qui, se jouant de la vie et de l'existence des enfants qui leur étaient naturellement destinés, en mesurent le nombre sur des vues de cupidité, d'agrandissement, de fortune, et n'en veulent que ce qu'il en faut précisément à une ambition démesurée et homicide. Hommes perdus qui ne retranchent aucun acte pour mortifier le corps, mais qui en suppriment ce qui, en multipliant les successeurs, partagerait une succession, qu'on veut conserver toute entière, pour donner plus de lustre à son nom.

Qu'un époux, selon le précepte de l'Apôtre, *se prive un temps d'une épouse, afin de vaquer au jeûne et à la prière* (I Cor. VII, 5), il est dans la règle ; qu'un époux retranche l'excès et commande à l'essor du tempérament, il est dans la règle ; qu'un père et une mère indigents et chargés d'enfants, à l'entretien desquels leur travail et leur industrie ont peine à fournir, se privent désormais l'un de l'autre, non par défiance des ressources de la Providence, mais au fond pour n'être pas inévitablement à charge à la société et à la charité par une postérité plus nombreuse encore, ils sont dans la règle peut-être (et encore je ne dis ceci qu'avec une grande défiance de mes lumières). Et il me paraît qu'il vaut bien mieux les retranchements faits par de tels principes que de continuer par pure brutalité à produire des individus pour qui la vie, onéreuse et à eux-mêmes et aux autres, serait à peine un bienfait.

Mais que des personnes opulentes, riches ou aisées, sans intention de soumettre la chair, veuillent sans vouloir, c'est là un crime qui était réservé à nos temps. Orgueil, luxure, infamie, brutalité, meurtre, ambition, luxe, mondanité qui n'a d'autres bornes que l'infini, avarice, défiance de la providence, voilà les crimes qui font l'affreux composé de ce crime ; il semble mener à la file le cortège de tous les autres.

Ô que de tels calculateurs mériteraient bien que DIEU vînt frapper cet enfant unique qu'ils veulent élever à une si prodigieuse fortune, et souffler sur des arrangements si criminels ! Aussi cela arrive-t-il quelquefois, et le crime du père appelle l'ange de la mort sur l'enfant, foudroyé d'un coup inattendu.

Que si cela n'arrive pas toujours, c'est sans doute afin que ce crime reçoive sa première punition dans la suite et l'exécution de ceux dont il est la source. Que cet enfant et les enfants de ses enfants puissent se livrer à l'orgueil, au luxe, au monde que leur père a aimé, et qu'ils aimeront eux-mêmes ; qu'ils soient comblés du pouvoir, de la facilité que donnent les richesses, à suivre les passions sans retenue et sans frein, DIEU laisse le succès à ses vues, afin qu'il reçoive ici-bas *la récompense de son injustice*, et pour amener enfin dans une autre économie une vengeance plus terrible. Il comble ses désirs, comme les Romains l'ont été de cette gloire qu'ils ont cherchée avec tant de fureur. Mais nous, nous disons avec Job : *Ne sais-tu pas que de tout temps, et depuis que Dieu a mis l'homme sur la terre, le triomphe des méchants est de peu de durée, et que la joie de l'impie n'est que pour un moment, quand sa hauteur monterait jusqu'aux cieux, et que sa tête atteindrait jusqu'aux nues. Il a englouti les richesses, mais il les vomira, et le Dieu fort le jettera hors de son ventre.*

3^e extrait. – Emmanuel SWEDENBORG, *Arcanes célestes*, 1749-1756.

4865. *Et Jehudah prenait Thamar pour une courtisane* signifie que la nation Juive [Jehudah] ne considérerait pas les internes de l'Église représentative autrement que comme le faux : on le voit par la signification de *courtisane*, en ce que c'est le faux ; qu'ainsi la nation Juive considérerait l'interne de l'Église non autrement que comme le faux : si la courtisane est le faux, c'est parce que le mariage représente le mariage céleste, qui est

³ Celui qui est « hors la norme », c'est-à-dire « hors la loi ». (N. de F. M.)

celui du bien et du vrai ; le mari est le bien et l'épouse le vrai, et par suite les fils sont les vrais, et les filles les biens ; par cette raison, les adultères et les prostitutions, parce que ce sont des opposés [du bien et du vrai], signifient le mal et le faux ; et aussi, par le fait même, ce sont des opposés, car ceux qui passent leur vie dans l'adultère et dans la prostitution ne s'inquiètent nullement du bien et du vrai ; et cela parce que l'amour conjugal réel descend du mariage céleste, c'est-à-dire, du mariage du bien et du vrai, tandis que les adultères et les prostitutions proviennent de la conjonction du mal et du faux, laquelle émane de l'enfer.

Que la Nation Juive ait considéré et considère encore aujourd'hui les internes de l'Église non autrement que comme des faux, c'est ce qui est signifié en ce que Jehudah n'a pris Tamar, sa bru, que pour une courtisane, et qu'il s'est conjoint avec elle comme avec une courtisane ; une telle origine de cette nation représente d'où provient sa religiosité, et quelle en est la qualité. Que cette Nation considère l'interne de l'Église comme une prostituée, ou comme le faux, cela est bien évident ; par exemple :

– qu'on dise à des Juifs que c'est un interne de l'Église que le Messie, annoncé dans les prophétiques de la Parole et qu'en conséquence ils attendent, est le Seigneur, ils rejettent entièrement cela comme un faux ;

– qu'on leur dise que c'est un interne de l'Église que le Royaume du Messie n'est ni mondain ni temporel, mais qu'il est céleste et éternel, ils déclarent aussi que cela est un faux ;

– qu'on leur dise que les rites de leur Église ont représenté le Messie et son Royaume céleste, ils ne savent ce que c'est que cela ;

– qu'on leur dise que l'interne de l'Église est le bien de la charité et le vrai de la foi dans la doctrine et en même temps dans la vie, ils regardent cela non autrement que comme un faux.

Il en est de même pour le reste ; bien plus, à la seule proposition qu'il y a un interne de l'Église, ils rient stupidement : cela vient de ce qu'ils sont seulement dans les externes, et même dans les infimes des externes, qui consistent à aimer les choses terrestres, car plus que tous les autres ils sont dans l'avarice, qui est absolument terrestre ; de tels hommes ne peuvent en aucune manière considérer autrement les intérieurs de l'Église, car ils sont plus éloignés que tous les autres de la lumière céleste, et par conséquent plus que tous les autres dans une obscurité profonde.

4^e extrait. – Emmanuel SWEDENBORG, *Arcanes célestes*, 1749-1756.

4923. *Celui-ci est sorti le premier.* Ici il s'agit de la primogéniture : quiconque ne connaît pas le sens interne de la Parole peut penser que c'est seulement de la primogéniture qu'il s'agit, et par conséquent des prérogatives que le premier-né devait obtenir selon les lois ; mais celui qui sait quelque chose du sens interne peut voir assez clairement qu'ici quelque chose de plus élevé se trouve aussi caché, tant d'après ce fait même que l'un des deux présenta la main et la retira, et qu'alors l'autre sortit, que d'après les noms que par suite ils reçurent, et de ce que la sage-femme lia une écarlate sur la main du premier ; et, outre cela, de ce qu'il arriva presque la même chose au sujet d'Ésaü et de Jacob, qui s'entrechoquaient dans l'utérus, et qu'Ésaü étant sorti le premier, Jacob le tenait par le talon ; et enfin d'après les deux fils de Joseph, en ce que Jacob, quand il les bénit, mit sa main droite sur le plus jeune, et sa main gauche sur l'aîné.

À la vérité, les Juifs et quelques-uns d'entre les Chrétiens croient que dans ces passages, comme aussi dans le reste de la Parole, il y a quelque chose de caché, qu'ils appellent mystique ; et cela, parce que la sainteté pour la Parole a été imprimée en eux dès l'enfance ; mais quand on leur demande quel est ce mystique, ils n'en savent rien ; si on leur dit que ce mystique doit nécessairement être tel qu'il est dans le Ciel chez les anges, et qu'il ne peut pas y avoir d'autre mystique dans la Parole ; que de plus ce mystique qui est dans le Ciel chez les anges n'est autre que ce qu'on nomme le spirituel et le céleste, et que s'ils savaient ce que c'est que le bien et le vrai, ou ce que c'est que l'amour et la foi, ils pourraient aussi connaître ce mystique ; quand on leur dit cela, à peine quelqu'un le croit-il, et même ceux qui sont de l'Église sont aujourd'hui dans une telle ignorance que ce qu'on rapporte sur le céleste et le spirituel est à peine compris par eux ; mais quoi qu'il en soit, puisque, par la Divine Miséricorde du Seigneur, il m'a été accordé d'être en même temps dans le Ciel comme esprit et sur la terre comme homme, et par conséquent de converser avec les Anges, et cela continuellement depuis plusieurs années jusqu'à présent, je ne puis faire autrement que de découvrir ce qu'on nomme les mystiques de la Parole,

c'est-à-dire, ses intérieurs, qui sont les spirituels et les célestes du Royaume du Seigneur. Mais quant à ce qu'enveloppent dans le sens interne les choses qui sont rapportées sur les deux fils de Thamar, cela va être dit dans ce qui suit. [...]

4925. *Et voici, sortit son frère* signifie le vrai du bien. – Le vrai du bien est ce vrai qui procède du bien, ou c'est cette foi qui procède de la charité. Dans le sens interne, il s'agit ici de la primogéniture chez ceux qui renaissent ou sont régénérés par le Seigneur, par conséquent de la primogéniture dans l'Église ; dès les temps Très-Anciens on a discuté sur ce que c'est que le premier-né, si c'est le bien appartenant à la charité, ou si c'est le vrai appartenant à la foi ; et comme le bien ne se montre point, mais se cache dans l'homme intérieur, et se manifeste seulement dans une sorte d'affection qui ne tombe pas d'une manière évidente sous les sens de l'homme externe, voilà pourquoi plusieurs sont tombés dans cette erreur que le vrai est le premier-né, et enfin dans cette autre erreur que le vrai est l'essentiel de l'Église, et tellement l'essentiel que le vrai, qui est appelé foi, peut sauver sans le bien qui appartient à la charité ; de cette seule erreur il en est découlé plusieurs autres qui ont infecté non seulement la doctrine, mais même la vie : par exemple :

- que l'homme est sauvé, de quelque manière qu'il vive, pourvu qu'il ait la foi ;
- que même les plus scélérats sont reçus dans le Ciel, pourvu qu'à la dernière heure de la mort ils reconnaissent les choses qui sont de foi ;
- que chacun peut être reçu dans le Ciel seulement d'après la grâce, quelle qu'ait été sa vie.

Et, parce qu'on est dans cette doctrine, on ignore même ce que c'est que la charité, et l'on ne s'en inquiète pas ; et l'on finit en conséquence par croire qu'il n'existe ni ciel ni enfer ; cela vient de ce que la foi sans la charité, ou le vrai sans le bien, n'enseigne rien, et que plus le vrai se retire du bien, plus il rend l'homme insensé ; en effet, c'est dans le bien et par le bien que le Seigneur influe et donne l'intelligence et la sagesse, par conséquent l'intuition supérieure, et aussi la perception si telle chose est ou n'est pas ainsi.

D'après ces explications, on peut voir ce qu'il en est de la primogéniture, à savoir, qu'elle appartient en actualité au bien, et en apparence au vrai ; c'est donc là ce qui est décrit ici dans le sens interne par l'enfantement des deux fils de Thamar ; en effet, l'écarlate que la sage-femme lia sur la main de l'un signifie le bien ; « sortir le premier » signifie la priorité ; « retirer la main » signifie que le bien cachait sa puissance ; « son frère sortit » signifie le vrai ; « tu as rompu sur toi rupture » signifie la séparation du vrai d'avec le bien en apparence ; « ensuite sortit son frère » signifie que le bien est en actualité le premier ; et « sur la main duquel était l'écarlate » signifie la reconnaissance que c'était le bien ; en effet, ce n'est qu'après que l'homme est rené qu'il est reconnu que le bien est le premier, car alors l'homme agit d'après le bien, et d'après le bien il regarde le vrai et la qualité du vrai : voilà ce qui est contenu dans le sens interne, dans lequel est enseigné ce qui se passe au sujet du bien et du vrai chez l'homme qui naît de nouveau, à savoir que le bien est en actualité au premier rang et que le vrai y est en apparence, et que le bien ne paraît pas au premier rang quand l'homme est régénéré, mais qu'il y paraît manifestement quand l'homme a été régénéré.

Comme, dans le sens suprême, le Premier-né est le Seigneur, et par suite l'amour envers Lui et la charité à l'égard du prochain, c'est pour cela que dans l'Église Représentative il a été décidé par une loi que les Premiers-nés appartiendraient à Jéhovah, ainsi qu'il est dit dans Moïse : « Sanctifie-Moi *tout Premier-né* parmi les fils d'Israël. »